



# **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DES BAUX-ALPILLES**

## Dossier de demande de subvention

### Associations

### Année 2019

**A remplir et à retourner complété avant le 31 janvier 2019  
au siège de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles**

## Accusé de réception de votre dossier de demande de subvention

Dossier n° . . . . .

Adresse à laquelle l'accusé de réception doit être renvoyé :

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

Le dossier de demande de subvention pour votre association est bien parvenu au service d'instruction de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles le . . / . . / . . . .

Votre dossier est :

COMPLET. Votre demande sera examinée par la commission d'attribution des subventions. Si celle-ci est retenue, elle sera soumise au vote du Conseil communautaire. La décision vous sera notifiée par courrier après l'adoption du budget primitif 2019.

INCOMPLET. Pour nous permettre d'examiner votre demande, merci de nous transmettre sous huit jours les documents suivants :

- Copie des statuts de votre association datés et signés ;
- Copie de la parution au Journal Officiel ;
- Récépissé de déclaration en sous-préfecture du changement de bureau/CA ;
- Liste des membres du bureau et du conseil d'administration ;
- RIB au nom de l'association ;
- Programme d'activités détaillé pour l'année 2019 ;
- Budget prévisionnel 2019 ;
- Compte rendu d'activités pour le dernier exercice connu ;
- Copie de l'attestation d'assurance 2018/2019.

Autre : . . . . .

Le service instructeur,  
CCVBA

# Informations pratiques

- Toute association peut obtenir une subvention de fonctionnement de la part de la Communauté de communes pour un projet ponctuel sous réserve que la demande présente un intérêt communautaire et rentre dans le champ de compétences dévolu à la Communauté de communes.
- L'association devra obligatoirement disposer d'un numéro de SIRET.
- Le présent dossier devra être intégralement complété et accompagné des pièces justificatives requises pour être instruit.
- Il sera demandé à chaque association, après la notification d'attribution, la signature d'une convention d'objectifs.
- Les associations qui se verront accorder une subvention devront transmettre à la Communauté de communes dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été attribuée le compte rendu financier de l'action ainsi que le rapport d'activité de l'association.

# Pièces à fournir

## Première demande

- Courrier de demande de subvention adressé à M. le Président, Hervé CHERBUNI ;
- Copie des statuts déposés ou approuvés ;
- Copie de la parution au Journal Officiel ;
- Liste des membres du bureau et du conseil d'administration ;
- RIB au nom de l'association ;
- Attestation d'assurance ;
- Attestation sur l'honneur ;
- Projet d'activités détaillé pour l'année 2019 ;
- Budget prévisionnel 2019.

## Renouvellement

- Courrier de demande de subvention adressé à M. le Président, Hervé CHERUBINI ;
- Copie des statuts déposés ou approuvés (si modifiés depuis la première demande) ;
- Liste des membres du bureau et du conseil d'administration (si modifiés depuis la première demande) ;
- RIB au nom de l'association ;
- Attestation d'assurance ;
- Attestation sur l'honneur ;
- Projet d'activités détaillé pour l'année 2019 ;
- Compte-rendu des activités 2018 précisant notamment l'utilisation de la subvention communautaire (si rapport d'activité non voté, joindre un descriptif de l'action menée sur le territoire) ;
- Budget prévisionnel 2019.

# Présentation de l'association

Nom de l'association : .....

Adresse du siège social : .....

.....

Téléphone/Télécopie : .....

Courriel : .....

Site internet : .....

N° SIRET :

Nom de la personne en charge du dossier : .....

## Objet de l'association

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Description du projet, objet de la demande

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Composition du Bureau

Président : .....

Vice-Président : .....

Secrétaire : .....

Trésorier : .....

# Attestation sur l'honneur

Cette page permet au représentant légal de l'association ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), .....

représentant(e) légal(e) de l'association .....

- déclare que l'association est en règles au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférent ;
- certifie exactes les informations du présent dossier ;
- demande :
  - une subvention de : .....
  - une subvention exceptionnelle de : .....
- m'engage à insérer le logo de la Communauté de communes sur les différents supports de communication de l'association.

Fait à ....., le .. / .. / .....

Signature :

# Subvention exceptionnelle

Il est demandé à chaque association qui souhaite obtenir une aide exceptionnelle de remplir le formulaire ci-après afin de permettre à l'administration d'apprécier la cohérence de celle-ci.

Une subvention exceptionnelle ne peut être accordée que pour un événement ou un projet exceptionnel en lien avec les compétences de la Communauté de communes.

## **Description de la situation ou l'action, objet de la demande exceptionnelle**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **Montant de la subvention exceptionnelle demandée pour 2019**

.....

.....

# Décision d'attribution

## Proposition du service instructeur

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Avis de la commission administration générale

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Avis du Bureau communautaire

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Vote du Conseil communautaire

Subvention de fonctionnement :

- Acceptée par délibération n°                      du
- Refusée

Subvention exceptionnelle :

- Acceptée par délibération n°                      du
- Refusée